

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N° 618

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 41

À la deuxième phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« la limite d'une quotité »,

Les mots :

« une limite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.